

NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE

a. Données du projet

Titre du projet : Assistance Technique et Renforcement des Capacités pour le Secrétariat Exécutif de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) afin d'appuyer l'Initiative Régionale de Lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles

Code du projet: P-Z1-KF0-035	Numéro du prêt : FSF Pillier III No. 590015500551	
Type de projet : Renforcement des Capacité	Secteur: Multisectoriel	
Pays: Régional	Catégorisation environnementale (1-3) : NA	
Étape du traitement	Évènement clés (prêt)	Date de décaissement et de clôture (prêt)
Date d'approbation : 15/07/1013	Montants annulés : UC 385,287	Date initiale de décaissement : 31/12/2015
Date de signature : 08/11/2013	Financement complémentaires :0	Date initiale de clôture : 31/12/2015
Date d'entrée en vigueur : 08/11/2013	Restructuration : pas de restructuration pour ce projet.	Délai révisé du décaissement : 31/03/2017
Date d'entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement : 02/04/2014	Prorogations (préciser les dates) : 15 months	Date de clôture révisée : 31 mars 2017
Date réelle du 1^{er} décaissement : 20/05/2014		

b. Sources de financement

Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Prêt :	1,485,048.00	1,481,966.53	99.79%
Don : ADF			
Don : EDF			
Gouvernement :			
Autres (ex. Cofinanciers) :			
TOTAL :	1,485,048.00	1,481,966.53	99.79%
Cofinanciers et autres partenaires extérieurs : Secrétariat Exécutif de la CIRGL			

Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre :

c. Responsable du projet au sein de la Banque

Fonction	A l'approbation	A l'achèvement
Directeur régional	G. NEGATU, Directeur, EARC	G. NEGATU, Directeur Général, RDGE
Responsable régional	A.A. BA, Représentant Résident, COBI	J.S. TOKINDANG, Représentant Résident par intérim, COBI
Directeur sectoriel	SOUCAT, Directeur, OSHD	O. DIBBA-WADDA, Directeur, AHHD0
Responsable sectoriel	J. MURARA, Chef de Division par Intérim, OSHD1	N. NWABUFO, Directeur-Général Adjoint, RDGE
Coordinateur d'activités	Jean Pierre M. KALALA Socio-économiste principal, OINF.1	Jean Paterne MEGNE EKOGA, Économiste en chef, Transport, OITC.1/CDFO
Coordonnateur d'activités suppléant	H. YAMUREMYE, OSHD1/BIFO	H. YAMUREMYE, COBI/RDGE2
Chef de l'équipe du RAP		
Membres de l'équipe du RAP		H. YAMUREMYE,

d. Données des Rapports

Date du RAP : 27 octobre 2017

Dates de la mission du RAP :

De : 10 octobre 2017

Au : 11 octobre 2017

Date de RAP-EVN :

Évaluateur1/consultant1 :

Stefano Migliorisi

Évaluateurs2/consultant2 :

2. DESCRIPTION DU PROJET

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Le commerce illégal des minerais est contrôlé par des groupes armés et provoque des conflits et une insécurité chronique dans la région des Grands Lacs (le Burundi, la République Centre-Africaine RCA, la République Démocratique du Congo RDC, le Congo et le Rwanda). Ce projet a appuyé une initiative régionale, la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL), une organisation régionale créée en 2014 par 12 états de l'Afrique Centrale, de l'Est et de l'Ouest. Son mandat consiste à s'attaquer aux causes et aux conséquences du violent conflit dans la région dans les années 90. L'agenda de la CIRGL a été adopté dans le cadre du Pacte de Sécurité, de Stabilité et de Développement de la Région des Grands Lacs qui a été signé en 2006. Il prévoit 10 protocoles fournissant les détails des différents aspects de cet agenda. Parmi eux, le Protocole sur la Lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles représente l'un des principaux succès de la CIRGL. Dans le cadre de ce protocole, la CIRGL a lancé un programme de développement et de mise en place d'un mécanisme de certification régionale montrant la chaîne de traçabilité de 4 ressources naturelles (l'or, l'étain, le tungstène et le tantale) pour leur commercialisation.

L'Assistance Technique et le Renforcement des Capacités de la CIRGL pour appuyer l'Initiative Régionale du projet de Lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (TCB-ICGLR-RINR) vise à briser les liens existants entre les conflits armés et les activités et revenus liés aux ressources naturelles. On espérait que le succès dans l'exécution de ce projet régional empêcherait les forces négatives liées aux conflits d'avoir accès aux revenus des minerais, et bénéficierait à la population locale et à une plus petite échelle aux mineurs. Ce projet a intégré des activités qui visaient à accroître le nombre de femmes dans un travail (mineur) qui est généralement dominé par les hommes.

b. Objectifs et Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

L'objectif principal de ce projet vise à briser les liens existants entre les conflits armés et les activités et revenus liés aux ressources naturelles en créant un mécanisme de certification pour l'exploitation des ressources naturelles, adapté à la situation, contribuant à l'élimination de la production de ressources naturelles non certifiées dans les 12 mois qui suivent la clôture du projet.

Les résultats attendus du projet sont les suivants : (1) renforcer les capacités du secrétariat de la CIRGL afin d'aider les états membres à mettre en œuvre le protocole; (2) mettre en place le mécanisme de certification, dans une région de conflits, au Burundi, RCA, RDC, Congo et Rwanda.

Les bénéficiaires directes sont le secrétariat de la CIRGL et les institutions de ses états membres en charge du mécanisme de certification, alors que les bénéficiaires indirectes sont les artisans mineurs, et la population vivant dans la région des Grands Lacs.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Il y a trois éléments liés au premier résultat (renforcement des capacités du secrétariat de la CIRGL) : (1) accroître les compétences des cinq états membres pour l'exécution, le contrôle, l'évaluation, l'audit et le suivi du protocole pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; (2) harmoniser son cadre avec les autres organisations régionales africaines; et (3) développer les instruments législatifs dans les cinq états membres.

En ce qui concerne le deuxième résultat (la mise en place du protocole dans les 5 états membres), un nombre identique d'éléments ont été identifiés: (1) améliorer les capacités de gestion et de supervision pour la mise en œuvre du protocole; (2) réaliser des audits indépendantes dans les délais prévus; et (3) renforcer les relations entre le gouvernement, les mineurs artisans, la société civile et le secteur privé.

Une troisième série d'éléments a été identifiée concernant la gestion du projet, mais comme ils représentent réellement des activités, ils ne sont pas cités dans ce résumé.

d. Principales activités/Composantes:

Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.

Le projet repose sur trois composants qui correspondent aux résultats et activités énoncés ci-dessus.

Le premier composant est le renforcement des capacités du secrétariat de la CIRGL (résultat 1), le second, la mise en œuvre du protocole de la CIRGL dans les 5 états membres (résultat 2). Le troisième composant couvre les activités de gestion du projet.

3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)

PERTINENCE

a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :

Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence consistera à examiner également dans quelle(s) mesure(s) l'objectif de développement a été clairement indiqué et axé sur les effets ainsi que le réalisme des effets escomptés dans le contexte du projet.

D'un point de vue stratégique, ce projet soutient un des principaux protocoles, le Pacte de 2006 sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement de la Région des Grands Lacs qui a été conçu par les pays bénéficiaires.

Le projet est également conforme à la stratégie de la Banque relative à « Remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2014-2019), qui définit la gestion des industries extractives comme un domaine important pour renforcer le développement de standards régionaux, les capacités des organes régionaux et promouvoir la coopération dans la lutte contre le commerce des minerais qui alimente les conflits (p.30). Le projet est aussi en accord avec les conditions requises au titre du pilier III sur la Facilité en faveur des États Fragiles (guichet d'appui ciblé) dont l'objectif est d'accompagner les pays en situation de conflits vers une transition visant à une récupération économique et un développement à long terme.

La notation du RAP est de 4 et celle de l'IDDEV également.

b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)

L'évaluateur devrait à partir de la reconstruction de la théorie de changement ou de la logique d'intervention du projet, apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), la cohérence du cadre du résultats et la pertinence des indicateurs, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

Il y a eu des insuffisances dans la phase de conception du projet. Premièrement, il n'a fourni ni le temps nécessaire, ni les ressources suffisantes pour réaliser son agenda qui était trop ambitieux. Deuxièmement, l'intégration de la RDC ne semble pas avoir été une bonne chose car le pays affirme qu'il n'a pas de réserves prouvées en or, en étain, en tungstène et en tantale. Troisièmement, le projet n'a pas pris en compte les changements législatifs difficiles à mettre en place dans des pays qui ont un niveau minimum de stabilité institutionnelle. Quatrièmement, presque les 2/3 des ressources du projet ont été dépensés en ateliers de rencontres, visites et études d'analyses. Selon ce qui semble être rapporté dans la phase de conception, ce sont seulement les problèmes liés au manque de connaissances et de consensus qui ont empêché l'adoption d'une politique de transparence et non pas une absence de volonté politique.

La notation du RAP est de 3 et celle de l'IDDEV est de 2.

EFFICACITE

c. Efficacité dans la réalisation des effets (réalisations):

Évaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. Chaque résultat devrait être soutenu par multiples lignes d'éléments de preuve provenant de sources différentes (au moins 2). En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extraits et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section.

Composant/résultat 1 – Renforcer les capacités du secrétariat de la CIRGL

Élément 1 – Accroître les compétences des cinq états membres pour l'exécution, le contrôle, l'évaluation, l'audit et le suivi du protocole pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Le projet a réalisé la plus grande partie du programme de formation, mais le tableau du RAP concernant le suivi a omis certains objectifs (la formation en analyses politiques de 20 employés du secrétariat de la conférence (CIRGL)) et en a ajouté d'autres sans explications (un rapport d'évaluation sur la parité hommes-femmes dans le secteur des mines).

Élément 2 – Harmonisation du cadre du protocole avec d'autres organisations régionales : deux réunions de consultations concernant l'initiative pour la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles devaient être réalisées à la fin du projet, alors que le RAP ne les mentionne pas.

Élément 3 - Développement d'instruments législatifs harmonisés dans les cinq états membres. Aucune donnée n'a été fournie sur deux choses cruciales : le nombre de législatures nationales (parlements) à avoir pour développer les lois adaptées pour la gestion de l'exploitation des ressources naturelles et des minerais, sources de conflits (objectif=5), et le nombre d'états membres ayant créé les institutions régulatrices (bureau de certification) pour la mise en place du protocole (objectif=5). Ces deux chiffres sont considérés comme étant égales à zéro par manque de données.

Composant/résultat 2 – L'exécution du protocole de la CIRGL dans les 5 états membres

Élément 1 – Amélioration des capacités des états membres pour l'exécution du protocole : il comprend (a) le nombre d'états membres formés sur les règles et les pratiques relatives au protocole (objectif= 5); (b) le nombre d'employés formés dans chacun des états pour travailler dans le bureau national en charge de l'exécution du protocole (objectif=5); le nombre de bureaux de certification (un par état membre) équipés et opérationnels (objectif=5).

Élément 2 – Le nombre d'états membres réalisant des audits indépendants dans les délais prévus (objectif=5).

Élément 3 – Le renforcement des relations entre le gouvernement, les mineurs artisans, la société civile, le secteur privé formel, qui est mesurable, entre autres, par le nombre d'accords politiques entre le gouvernement et les mineurs artisans (objectif=5).

Aucune donnée n'a été fournie par le RAP sur les éléments cités ci-dessus, qui ont été remplacés, sans aucune

explication par un certain nombre de réunions ministérielles de coordination, de réunions d'évaluation, d'ateliers et le développement d'un guide sur la formalisation du secteur minier. Le RAP (p. 11) a conclu que « bien que toutes les activités programmées ont été achevées, le soutien aux états membres pour la mise en place d'instruments devant être générés pendant le projet a été rendu impossible à cause d'un retard au démarrage. Ceci aurait pu être résolu facilement en prolongeant la date de clôture et en réaffectant les ressources afin de s'assurer qu'un montant suffisant soit alloué pour la mise en place d'instruments cruciaux permettant d'atteindre des résultats concrets.

Une troisième série d'éléments ont été définis pour la gestion du projet mais ils concernent réellement des activités qui sont exclues de ce résumé.

Dans l'ensemble, étant donné le manque de données pour la plupart des activités les plus importantes, l'IDDEV juge l'efficacité des activités comme étant insuffisantes.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDDEV de 2.

d. Efficacité dans la production des extraits:

Évaluer le niveau de réalisation des extraits (y compris pour les prêts programmes le niveau d'exécution des mesures complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple). Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'Etat d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des **éléments preuves de sources différentes (au moins deux)**, le degré de couverture et de discussion par le RAP des extraits du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Il était prévu que le principal impact de ce projet serait la mise en place du protocole de la CIRGL dans les cinq états membres à 100% et une augmentation de 60% de la production des ressources naturelles certifiées dans ces pays, 12 mois après la clôture du projet. Le RAP ne donne aucune information sur la réalisation de cet impact, bien que cela soit assez improbable, et même si c'était le cas, il serait difficile de l'attribuer à ce projet, étant donné les performances des activités.

Résultat 1 – Renforcer les capacités du secrétariat de la CIRGL

7 indicateurs ont été définis par le cadre logique du projet.

1. Augmentation des compétences de certification appropriées pour le secrétariat en ce qui concerne : (a) la comptabilité ; (b) la passation des marchés ; et (d) le suivi/évaluation (objectif =4) : cet objectif a été atteint pleinement.
2. Les plans de travaux, ceux relatifs aux appels d'offres et aux décaissements ont été exécutés dans les temps (objectif=3) : objectif atteint entièrement.
3. La notation des fonctions du secrétariat par les états membres concernant le cadre du protocole sur une échelle de 1-5 (objectif=3) : objectif atteint pleinement.
4. Nombre d'états membres de la CIRGL mettant en œuvre le protocole (objectif =5) : pas d'information sur ce point.
5. Nombre de rapports produits sur l'exploitation des ressources naturelles et le commerce des minerais, générateur de conflits (objectif = 4) : cet objectif a été partiellement atteint car seulement 2 rapports de suivi/évaluation sur le renforcement des capacités et un sur la certification des minerais ont été réalisés, revus et adoptés totalisant 3 rapports.
6. Le nombre de rapports de suivi/évaluation sur la mise en œuvre du protocole par les états membres (objectif=2) : objectif atteint pleinement.
7. Le nombre de réunions de coordination des donateurs (objectif=6) : objectif atteint pleinement.

Dans l'ensemble, la plupart des indicateurs du résultat 1 ont été soit atteints (4) ou partiellement atteints (1) ; cependant, ceux qui manquaient semblent être importants.

Résultat 2 – L'exécution du protocole de la CIRGL dans les 5 états membres

4 indicateurs ont été définis par le cadre logique du projet.

1. Le nombre d'états membres qui a adopté une législation pour la mise en place du protocole de la CIRGL

(objectif =5) : l'objectif n'a pas été atteint. Deux états membres (le Rwanda et la RDC) ont adopté une législation mais sur la base d'informations disponibles en ligne avant que le projet ne soit effectif (2011 pour la RDC et 2012 pour le Rwanda). Le nombre indiqué dans le RAP de deux états membres (à moins que la Banque puisse faire preuve du contraire) n'est pas attribuable au projet, la valeur exacte pour cet indicateur étant de zéro plutôt que de deux.

2. Réduction du commerce et de l'exportation de minerais illégaux (objectif de 40% au moins dans trois états dans les 12 mois suivant la clôture du projet) : objectif non atteint car aucune information n'a été donnée par le RAP qui conclut (p.7) : « Au Rwanda et en RDC, les rapports montrent une plus large contribution des revenus de l'industrie minière au PIB. Malheureusement, les données officielles ne peuvent pas être citées sans l'autorisation expresse des pays membres. L'information n'est pas disponible pour les autres pays ». Comme indiqué plus haut, même s'il avait été atteint, ce résultat ne pourrait guère être attribué à ce projet, étant donné la performance des activités qui y sont liées.
3. Les rapports annuels d'audits publiés sur l'industrie minière (objectif=1 par pays=5) : objectif partiellement atteint étant donné que seulement deux pays, le Rwanda et la RDC, ont mené et publié des audits.
4. Les réunions conjointes du comité de surveillance pour l'industrie minière qui ont été tenues (entre le gouvernement, les miniers artisans, la société civile et le secteur privé) (objectif=1 par pays =5) : pas d'informations fournies par le RAP sur la réalisation de cet objectif.

Dans l'ensemble, la plupart des indicateurs relatifs au résultat 2 n'ont pas été atteints, seulement un l'a été partiellement.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV est de 2.

e. Résultats de développement du projet:

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'établissement de rapport sur l'état d'exécution et les résultats (EER) des opérations du secteur public).

Sur la base de la méthodologie de notation recommandée par la directive du personnel concernant l'exécution, le suivi et la notation d'un projet et du fait que la notation soit insatisfaisante en ce qui concerne l'efficacité dans la production de résultats et de réalisations, l'objectif de développement du programme est considéré comme étant insatisfaisant.

Le résultat de développement du projet est clair : mettre en place des cadres communs pour l'exploitation des ressources naturelles et le commerce des minerais, sources de conflits, particulièrement l'or, l'étain, le tungstène et le tantale afin de renforcer la sécurité régionale, la stabilité, le développement économique et la coopération entre les pays membres de la CIRGL. Néanmoins, la réponse à la question concernant la réalisation de cet objectif est probablement négative car seulement 2 sur 5 pays ont adopté des législations appropriées. Il est difficile également de savoir si les institutions régulatrices ont été renforcées.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV est de 2.

f. Bénéficiaires:

En se basant sur des éléments à preuve, l'évaluateur portera son jugement sur le réalisme du nombre total de bénéficiaires que le projet à couvert par catégorie et par sexe.

Bien qu'il n'y ait pas de doute sur le fait que le projet puisse bénéficier à toute la population vivant dans les zones de conflits de la région des Grands Lacs, dont 50,14% sont des femmes, rien ne prouve que le projet ait eu un impact positif sur le terrain.

g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Évaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Aucun.

EFFICIENCE

h. Respect du calendrier :

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

Du fait de la mise en place tardive de l'équipe en charge de la gestion du projet et de la crise politique au Burundi suite aux élections de 2015, le démarrage du projet a subi un retard de 15 mois. Le ratio entre la durée de réalisation planifiée comme indiqué par la date d'efficacité du PAR (26 mois) et la durée actuelle (41 mois) est de 0.63 (en dessous de 0.75). Par conséquent, le respect du calendrier est considéré comme étant très insatisfaisant en se basant sur la directive du personnel concernant l'exécution, le suivi et la notation d'un projet.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV est de 1.

i. Efficience dans l'utilisation des ressources:

Évaluer l'exécution physique (basée sur les livrables) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés.

Le RAP, en utilisant une liste modifiée de réalisations a calculé un taux médian d'exécution physique de 94%, par rapport à un taux d'engagement de 74.2% produisant un ratio de 126.7% et une note très satisfaisante (4). L'IDEV a utilisé la liste initiale de réalisations indiquée dans le cadre logique et a déterminé un taux médian d'exécution physique de 6% par rapport à un taux d'engagement de 74.2% donnant un ratio de 8.4% et une note très insatisfaisante (1).

La note du RAP est de 4 et celle de l'IDEV est de 1.

j. Analyse coût- bénéfice:

Évaluation du degré d'obtention des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les coûts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficiente. La notation du RAP devrait être commentée. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Aucune analyse coût-bénéfice n'a été effectuée au départ, ni dans la revue à mi-parcours, ni à l'achèvement. Toutefois, malgré l'absence d'une telle analyse, le RAP a donné une note satisfaisante en se basant sur la décision du secrétariat de la CIRGL d'utiliser des experts internes plutôt que des consultants externes. Bien que ceci ait véritablement généré des économies, le faible niveau d'exécution physique du projet ne contribue pas à une analyse coût-bénéfice positive. De même le TRE n'ayant été calculé à aucun moment, ceci ne permet pas de noter cet aspect.

La note du RAP est de 3 et l'IDEV considère ne pas pouvoir donner une évaluation (NA).

k. État d'avancement de l'exécution:

Évaluer l'appréciation du RAP sur l'état d'avancement de l'exécution (EE) à partir du dernier EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE. Il s'agit notamment : i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) de l'exécution et le financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

Il n'y a pas eu de problèmes qui ont été rapportés dans le RAP concernant la conformité aux engagements à l'exception de la non-présentation des rapports d'audit prévus pendant la première année fiscale de la réalisation du projet, l'UGP ayant estimé qu'ils n'étaient pas nécessaires de réaliser du fait que les décaissements étaient minimums. Ceci a eu un impact négatif sur la performance du projet, ce qui a forcé la Banque à suspendre ses versements. Après ce retard initial, les versements ont été entièrement effectués malgré quelques retards, bien que les justificatifs des dépenses couvertes par le dernier acompte n'aient pas encore été donnés lors de la finalisation du RAP.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV également.

DURABILITE

I. Viabilité financière:

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéfices après l'achèvement du projet et assurer sa pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

Le RAP n'a pas noté la viabilité financière de ce programme. Néanmoins, la viabilité financière est un enjeu car le secrétariat de la CIRGL est presque entièrement dépendant des cotisations des états membres qui sont souvent versées avec du retard. Le protocole pour la lutte contre l'exploitation des ressources naturelles est presque entièrement financé par les partenaires internationaux. L'Allemagne, la Commission Européenne, USAID et la Banque ont financé ce programme à hauteur de 30 millions de dollars américains pour la période 2016-2018 et l'appui de la Banque a pris fin avec le projet (ECPDM 2017). Si d'autres partenaires devaient retirer leur soutien, tout le programme relatif à ce protocole s'effondrerait par manque de financement.

Pas de note du RAP (NA) et celle de l'IDEV est de 2.

m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités:

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation: de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

Une des réalisations les plus importantes du projet consiste dans le programme de formation et de renforcement des capacités du secrétariat de la CIRGL et du comité d'audit qui a permis à ses membres mieux qualifiés de continuer à améliorer le suivi des mécanismes de certification de l'industrie minière.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV également.

n. Appropriation et durabilité des partenariats:

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

Seule le secrétariat de la CIRGL s'est approprié le projet et le sentiment de responsabilité n'était pas particulièrement fort étant donné les retards importants dans le démarrage du projet et les problèmes qui sont survenus lors de son exécution.

o. Durabilité environnementale et sociale:

Évaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

NA

4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES

a. Performance de la Banque:

(préparation/approbation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision, achèvement): Fournir les observations sur l'objectivité

des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et re-noter au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

La qualité du projet dès le départ a été moyenne – trop peu de temps a été alloué pour l'exécution du projet et les difficultés pour promouvoir les changements législatifs dans plusieurs états fragiles avec des ressources limitées n'ont pas été prises en considération de manière adéquate. De plus, lorsque le projet a été retardé et sa prorogation discutée, la Banque n'a pas alloué suffisamment de temps ou de ressources pour les activités planifiées dans les états membres, en transformant le projet qui soutenait la réalisation du protocole dans cinq pays ciblés, en un projet exclusivement axé sur le renforcement institutionnel du secrétariat de la CIRGL avec une expertise internationale limitée, couvrant finalement les coûts opérationnels du secrétariat. Enfin, en ce qui concerne la qualité du RAP, elle est insuffisante car un certain nombre de changements inexplicables au cadre logique du projet n'étaient pas nécessaires et ont conduit à une évaluation optimiste de la performance du projet.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV est de 2.

b. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et ré noter la performance de l'emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définies dans la note d'orientation du RAP.

Comme indiqué dans le RAP (p. 17), le projet a été désavantagé par l'autonomie limitée qu'il lui a été concédé par l'unité de gestion du projet, ce qui a provoqué des ralentissements dans son exécution. De plus, le retard dans le remplacement du spécialiste, en charge de la passation des marchés, qui est parti avant la finalisation du projet, ainsi que les problèmes de conformité financière initiale relatifs à l'audit de la première année fiscale, témoignent d'une performance modérée de l'emprunteur.

La note du RAP est de 3 et celle de l'IDEV également.

c. Performance des autres parties prenantes:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et re-noter la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l'achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinentes spécifiques à chaque acteurs (cofinanciers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc).

Les états membres ont joué un rôle crucial dans l'exécution du projet, mais leur implication a été minimisée lorsque le budget a été rectifié pour couvrir essentiellement le renforcement des capacités du secrétariat de la conférence. Du fait de cette réaffectation et d'un manque d'information, l'IDEV est dans l'incapacité d'évaluer leurs contributions.

La note du RAP est de 3 et l'IDEV n'est pas en mesure de fournir un note (NA).

5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME

a. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité), et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Bien que les objectifs du projet soient extrêmement importants, sa conception, son efficacité, son efficacité et sa viabilité ont été insatisfaisantes dans l'ensemble. Les défauts dans sa conception étaient visibles dès le début mais le projet a été néanmoins approuvé. Sa phase d'exécution a généré quelques résultats en ce qui concerne le renforcement des capacités du secrétariat de la CIRGL et des membres du comité d'audit, mais de manière très insuffisante. Les résultats sur le terrain n'ont pas été atteints car la réaffectation des ressources a signifié le retrait direct du soutien des états membres dans la mise en œuvre du protocole.

b. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Évaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le

Le cadre logique du projet était ambitieux et irréaliste, mais les indicateurs de suivi/évaluation étaient clairs et adéquats. Malheureusement, plusieurs indicateurs de résultats n'ont pas été mesurés et le cadre de suivi/évaluation ne semble pas avoir été utilisé pour guider la mise en place.

6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

Le RAP ne propose pas d'importants enseignements. L'IDEV tire les leçons suivantes :

1. Une analyse politique et économique devrait être partie intégrante de l'élaboration d'opérations transfrontalières telles que celle-ci, suffisamment de temps devrait être alloué pour accompagner les changements législatifs, si nécessaires.
2. Les programmes de renforcement des capacités devraient être précédés par une évaluation des besoins approfondis de chaque bénéficiaire et par la mise en place d'un calendrier réaliste pour leur exécution.
3. Il est peu probable que les programmes régionaux génèrent les mêmes degrés de responsabilités et d'engagements dans les états qui y participent. Les projets devraient être assez flexibles pour permettre la réaffectation des ressources entre les pays en fonction de leur performance.
4. La lutte contre le commerce illégal de minerais est liée aux législations des acheteurs tels que la loi américaine Todd-Frank l'a montré (voir Raghavan 2014) : promouvoir une politique cohérente parmi les donateurs bilatéraux qui exige une preuve de certification de la part des autorités nationales, ceci pourrait devenir un instrument important qui pourrait être divulgué, encouragé et disséminé par la Banque à travers ses travaux économiques et sectoriels.
- 5.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuel accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

Le RAP a présenté une seule recommandation concernant les retards de justificatifs pour les dépenses faites lors du dernier acompte reçu de la Banque. Les leçons ci-dessus mettent en avant 3 autres recommandations sur comment réaliser des opérations similaires dans le future : (a) analyses politiques et économiques ; (b) évaluations approfondies des besoins ; et (c) utilisation de mécanismes flexibles d'allocation des ressources. Il montre également que des travaux économiques et sectoriels sur la cohérence des politiques devraient être réalisés.

7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant): La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme: élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

Le RAP a été réalisé seulement 7 mois après la clôture du projet et a donc été effectué dans les temps. Sa qualité, néanmoins, reste médiocre.

1. Le cadre logique du projet a été modifié de manière importante sans aucune explication.
2. Le RAP n'a indiqué aucune leçon générale et seulement une recommandation.
3. Le RAP n'a pas appliqué correctement la directive du personnel lorsqu'il a évalué l'efficacité du projet.
4. Plusieurs sections font mention d'informations qui ne sont pas importantes et n'ont pas respecté la directive du personnel (par exemple, la section sur l'exécution est supposée rendre compte de la conformité des engagements, des règles et procédures du projet, son exécution et son financement : sur les 350 mots relatifs à cette section, aucun ne fait référence à ces questions).
5. Certaines sections importantes n'ont pas été remplies : la viabilité financière ; les principales leçons à

tirer ; les acronymes.

8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être « pareillement satisfaisant ».

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
PERTINENCE			
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4 (très satisfaisant)	4 (très satisfaisant)	
Pertinence de la conception du projet	3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	Peu réaliste et des manquements dans la chaîne de résultats.
EFFICACITE			
Objectif de développement (OD)	3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	La plupart des indicateurs n'ont pas été atteints.
EFFICIENCE			
Respect du calendrier	3 (satisfaisant)	1 (très insatisfaisant)	Un ratio de 0.63 en dessous de 0.75 et donc très insuffisant.
Effizienz de l'utilisation des ressources	4 (très satisfaisant)	1 (très insatisfaisant)	Lorsque toutes les réalisations sont prises en compte, le ratio d'exécution est bien plus bas.
Analyse coût –bénéfice	3 (satisfaisant)	NA	Il n'y a pas eu de TRE lors de la phase d'évaluation ou de la revue à mi-parcours.
État d'avancement de l'exécution (IP)	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
DURABILITÉ			
Viabilité financière	NA	2 (insatisfaisant)	Le secrétariat de la CIRGL est dépendant des donateurs pour la mise en œuvre du protocole de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
Durabilité environnementale et sociale	NA	NA	
NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET			
Performance de l'Emprunteur:	2 (insatisfaisant)	2 (insatisfaisant)	
Performance de la Banque:	3 (satisfaisant)	2.25 (insuffisante)	Médiocre au départ, erreur dans les allocations budgétaires, qualité médiocre du RAP.
Performance des autres parties prenantes	3 (satisfaisant)	NA	Pas assez d'informations pour évaluer les performances de S&E, leur rôle devenant presque inutile après la réaffectation du budget.
Qualité du RAP:		2 (insatisfaisant)	

9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAR PAYS/SECTEUR OU ÉTUDES :

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues par secteur/pays
- b) Évaluation de groupe (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation thématique (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

Action de suivi par IDEV:

Identifier des opérations du même groupe ou du même thème ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

Vérification par le Coordonnateur du RAP EVN de division

Approbation du Chef

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe:

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

NOTE D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Insatisfaisant - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Très insatisfaisant - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
PERTINENCE	Pertinence de l'objectif de développement du projet (OD) pendant la période d'exécution	4 (très satisfaisant)	4 (très satisfaisant)	
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à la phase de clôture)	3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	Peu réaliste et des manquements dans la chaîne de résultats.
NOTE GLOBALE DE PERTINENCE				
EFFICACITÉ*	Niveau de réalisation des Effets			
	Effet1	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
	Effet2	3 (satisfaisant)	1(très insatisfaisant)	3 sur 4 indicateurs n'ont pas été atteints.
	Niveau de réalisation des produits			
	Produit1	3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	Pas atteint ou pas mentionné.
	Produit2	3 (satisfaisant)	1(très insatisfaisant)	Pas atteint.
	Notation l'Objectif de Développement (OD)			
	Objectif de Développement	3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	La plupart des indicateurs n'ont pas été atteints.
	NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT			
	Degré de couverture des bénéficiaires			
	Bénéficiaire1			
	Bénéficiaire2			
	Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)			
	Développement institutionnel			
	Genre			

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification /Commentaires
	Environnement & Changements climatiques			
	Réduction de la pauvreté			
	Développement du secteur privé			
	Intégration régionale			
	Autres (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	
EFFICIENCE	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	3 (satisfaisant)	1(très insatisfaisant)	Un ratio de 0.63 en dessous de 0.75 et donc très insuffisant.
	Efficacité de l'utilisation des ressources	4 (très satisfaisant)	1(très insatisfaisant)	Lorsque toutes les réalisations sont prises en compte, le ratio d'exécution est bien plus bas.
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	3 (satisfaisant)	NA	Il n'y a pas eu de TRE dans la phase d'évaluation et de la revue à mi-parcours.
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
	Autres critères (à spécifier)			
NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ		3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	
DURABILITÉ	Viabilité financière	NA	2 (insatisfaisant)	Le secrétariat de la CIRGL est dépendant des donateurs pour la mise en œuvre du protocole de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.
	Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
	Approbation et durabilité des partenariats	3 (satisfaisant)	3 (satisfaisant)	
	Durabilité environnementale et sociale	NA	NA	
<p>* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).</p> <p>L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation IDEV	Justification
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases		2 (insatisfaisant)	

	du cycle du projet			
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution		3 (satisfaisant)	
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation			
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde		3 (satisfaisant)	
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation		3 (satisfaisant)	
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc)		2 (insatisfaisant)	
	Réponse aux requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE		3 (satisfaisant)	2 (insatisfaisant)	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Qualité de la préparation et de l'exécution		2	
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes		2	
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie			
	Réactivité aux recommandations de supervision		2	
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet		2	
	Respect du calendrier de préparation des requêtes			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR		2 (insatisfaisant)	2 (insatisfaisant)	
PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES	Respect des délais de décaissement des cofinanciers			
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration			
	Qualité du dialogue politique des cofinanciers (seulement pour les OAP)			
	Qualité du travail des prestataires			
	Réactivité aux demandes des clients			
NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES		3	NA	
La notation globale est donnée par: Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
CONCEPTION DU S&E	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste		
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés		

Critères	Sous-critères	Validation IDEV	Justification/Commentaires
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre		
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception		
	Autres à préciser		
NOTE DE LA CONCEPTION DU S&E		3	
MISE EN ŒUVRE DU S&E	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée		
NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&E		3	
UTILISATION DU S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision		
NOTE DE L'UTILISATION		2	
NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E		3	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	2	
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	1	
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	2	
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	2	
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	2	
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	1	
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	2	
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	2	
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	1	

Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	2	
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***		
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP		
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

Références

1. Raghavan S. (2014) Comment une loi américaine bien intentionnée a laissé les mineurs congolais sans emplois, Washington Post, 30 novembre 2014
2. ECPDM (2017) Comprendre la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) – plus qu'une plateforme de débats?